



# Coupe du Président 2021

Compétition individuelle internationale

## 100 plateaux Compak® Sporting

Dimanche 12 septembre 2021

Droit d'inscription : 60 €

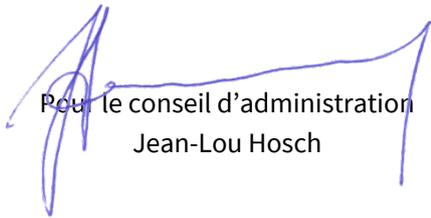
Rumelange, le 16 août 2021

La Société de Tir de Rumelange a le plaisir de vous inviter à la Coupe du Président 2021. Le concours sur 100 plateaux se déroulera à partir de **8 h 30**, le **dimanche 12 septembre 2021** au Stand National de Tir aux Clays à Rumelange. **Rendez-vous impératif au Club-house ! Début des tirs à 9 h<sup>00</sup>.**

**La participation à la Coupe du Président est soumise à la présentation pour chaque tireur d'un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 réalisé sur place, et dont le résultat est négatif. Les personnes vaccinées, rétablies ou testées négatives sont dispensées de la réalisation d'un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 réalisé sur place («CovidCheck»). Ces obligations seront adaptées aux règlements et lois en vigueur le jour de la compétition.**

Si vous envisagez de participer à cet évènement, nous vous conseillons vivement de vous inscrire préalablement, soit au club-house du champ de tir, soit par e-mail à l'adresse [strumelange@pt.lu](mailto:strumelange@pt.lu), soit par message sur notre site Facebook. Le concours est **limité à 30 tireurs**.

Pendant l'heure de midi, vous avez la possibilité de déjeuner au stand de tir. Si vous désirez prendre ce repas servi au club-house, veuillez l'indiquer lors de votre inscription. Dépendant du nombre d'inscriptions, le concours sera interrompu ou non pour déjeuner.

  
Pour le conseil d'administration  
Jean-Lou Hosch

Si vous ne souhaitez plus recevoir les informations concernant les évènements organisés par la Société de Tir de Rumelange, vous pouvez nous le notifier par e-mail à l'adresse suivante : [strumelange@pt.lu](mailto:strumelange@pt.lu).

## Règlement

Le classement sera réalisé par la règle du compte inverse en cas d'égalité après quatre séries. Shoot-off en cas d'égalité pour la première place uniquement.

La Société de Tir de Rumelange se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification nécessaire pour assurer le bon déroulement du concours.

## Entraînements

Compak

Mardi	Samedi
16 <sup>h</sup> à 20 <sup>h</sup>	14 <sup>h</sup> à 17 <sup>h</sup>

*Entraînements Compak : Le mardi 7 septembre et samedi 11 septembre 2021.*



# COVID check.lu

## Règles sanitaires et gestes barrières

Dans l'enceinte du champ de tir, le port du masque recouvrant la bouche et le nez est obligatoire si la distance interpersonnelle de 2 mètres ne peut pas être observée. Cette restriction ne vaut pas pour les tireurs engagés dans une planche.

À la terrasse du club-house et au club-house, le masque doit être porté lors des déplacements.



### #PasSansMonMasque

Le port du masque constitue un geste barrière complémentaire.



Pensez aux gestes barrières !

